

Observatoire Indices

HORS-SÉRIE

L'observatoire économique et social 2013-2014



Comme chaque année, la Fnogec édite le rapport de l'Observatoire économique Indices, dédié prioritairement à l'accompagnement des services en gestion territoriaux – Udogec et Urogec –, et plus largement aux Ogec et à l'ensemble des gestionnaires des établissements scolaires. Il faut bien noter que les explications chiffrées sont fondées sur les données 2013-2014.

Une réflexion a été menée sur l'intérêt de l'outil, la pertinence des ratios/indicateurs de gestion, une harmonisation des différentes pratiques territoriales, les mises en garde et la fiabilisation des données. Le constat est posé de longue date : les territoires sont spécifiques et différemment structurés en matière de services de gestion. Des différences importantes existent en matière d'internalisation de paie, de comptabilité au sein des Udogec/Urogec, d'intégration de certains permanents Udogec/Urogec dans les directions diocésaines, en matière de processus mis en œuvre et de tarification des services auprès des établissements scolaires.

Cependant, **l'Observatoire économique national Indices est un outil d'analyse et de gestion qui permet de restituer une image fidèle de la situation économique et financière de chaque établissement et de l'Enseignement catholique au plan national, régional et diocésain.** La capacité d'autofinancement des établissements (CAF) est l'indicateur de référence pour bien gérer son établissement, c'est-à-dire pour en garantir le bon fonctionnement dans la continuité et mener à bien le projet éducatif. Le fonds de roulement (FdR) est l'indicateur de référence de santé financière. Les données Indices renseignées annuellement permettent d'établir :

■ Le rapport national

Il paraît en général à l'automne et présente les tendances macroéconomiques du secteur. Il est regardé de façon privilégiée par les banques et les acteurs/partenaires de la vie scolaire. Il est d'autant plus pertinent qu'il intègre le plus grand nombre d'Ogec/établissements afin d'éviter les écarts type trop importants.

■ Le rapport de branche dit NAO

Il paraît en mai (d'où l'importance de remontées rapides des balances comptables et éléments extracomptables dans Indices, suite à la clôture des comptes) et permet de satisfaire aux obligations de la Fnogec, en tant que fédération employeur.

■ Les rapports territoriaux

Ils présentent une analyse par territoire permettant une comparaison plus pertinente d'un établissement par rapport à la moyenne de son territoire. Ceci nécessite que le plus grand nombre d'établissements renseignent Indices sur ce territoire ; les référents Indices ont accès aux chiffres d'une région, ils peuvent ainsi les communiquer aux établissements, qui ont donc la possibilité de se comparer dans leur contexte propre.

■ Le dossier de gestion de chaque établissement

Il présente une analyse de la situation économique de chaque établissement par territoire, avec une comparaison pertinente de l'établissement par rapport à la moyenne de son territoire (régional ou national) selon la dimension de l'échantillon de comparaison.

■ La base de données économiques et sociales

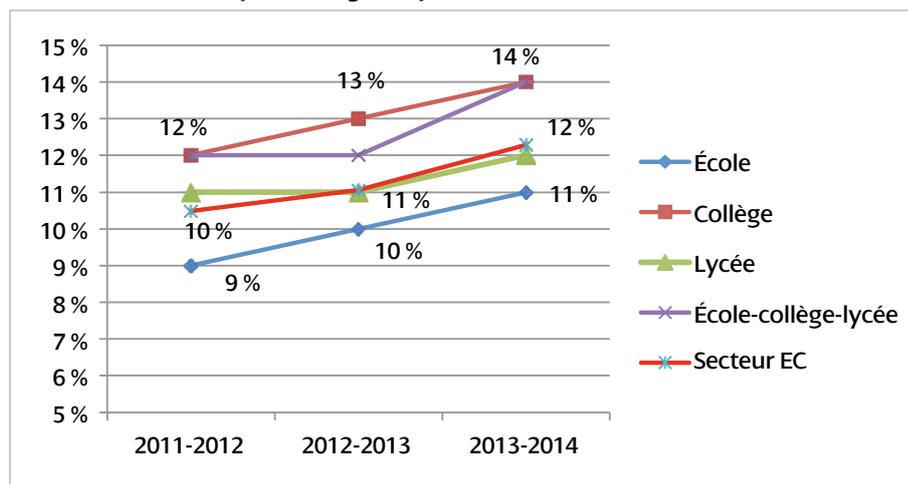
Celle-ci doit être mise à la disposition des instances représentatives du personnel, selon la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi pour les entreprises de plus de 50 salariés, et doit contenir un certain nombre d'indicateurs économiques et sociaux. Les travaux déjà réalisés sur Indices permettent de travailler sur une solution adéquate proposée à chaque établissement avec l'aide des référents Indices implantés dans les territoires.

■ Participation Indices

Avec une relative stabilité du nombre de dossiers comptables reçus (2 883 contre 2 908 l'année précédente), 2162 dossiers ont été retenus pour l'analyse couvrant les périodes 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, en ligne avec l'approche statistique adoptée pour l'Observatoire annuel 2012-2013, qui a établi un périmètre constant sur trois exercices de référence. La part des écoles dans cet échantillon passe de 70 % à 66 %, reflétant une prise en compte accrue des établissements écoles-collèges-lycées par rapport à 2012-2013.

Il faut cependant noter un recul de la transmission des données extracomptables, alors que certaines parties (immobilier) sont automatiquement reprises dans le système, ne nécessitant que la validation de la part de l'établissement. Il est donc important que ceux-ci n'oublient pas de le faire.

Évolution de la CAF en pourcentage des produits courants



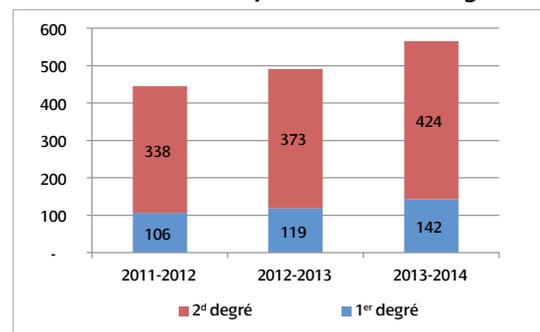
Source : Indices.

■ Principaux faits marquants

→ Une amélioration continue de la capacité d'autofinancement (CAF) du secteur, 11 % en 2012-2013 et 12 % en 2013-2014, principalement liée à une augmentation des ressources (+3,6%) plus que proportionnelle à celle des charges (+2,1%). Rappelons que la capacité d'autofinancement est l'excédent de trésorerie généré par une année de fonctionnement et qu'elle se calcule en soustrayant des produits encaissables les charges décaissables. Ce niveau de CAF demeure inférieur aux préconisations (15 % en moyenne, quand l'Ogec ne paie pas de loyer) et insuffisant pour répondre aux besoins d'investissements accrus, mise en conformité accessibilité notamment. Le taux de CAF des écoles à 11 % reste inférieur à la moyenne et comparé à 14 % pour les lycées ou les établissements mixtes, tels école, collège, lycée. Voir graphique ci-dessous sur l'évolution de la CAF en pourcentage des produits courants.

→ La CAF dégagée par les établissements scolaires du 1^{er} degré s'élève à 142 M€ et 424 M€ pour le second degré, en amélioration respectivement de 19% et de 13,7% par rapport à 2012-2013.

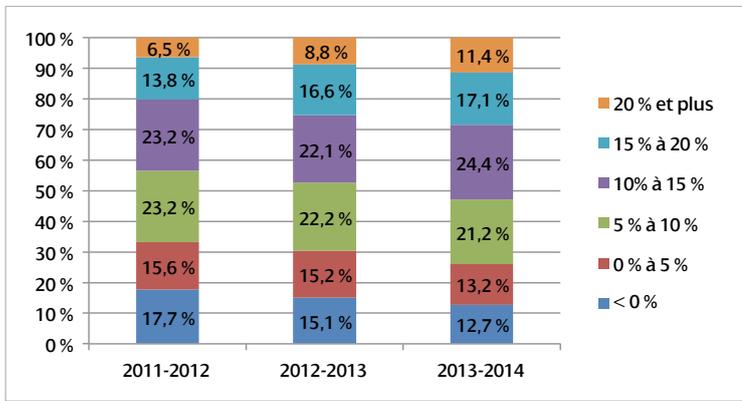
Évolution CAF en M€ répartie en 1^{er} et 2^d degré



Source : Indices.

Cette amélioration est la conséquence de la diminution du nombre d'Ogec fragilisées, c'est-à-dire avec une CAF inférieure à 5%. Ce pourcentage passe au niveau national de 33 % à 26%.

Voir le graphique en page 11.

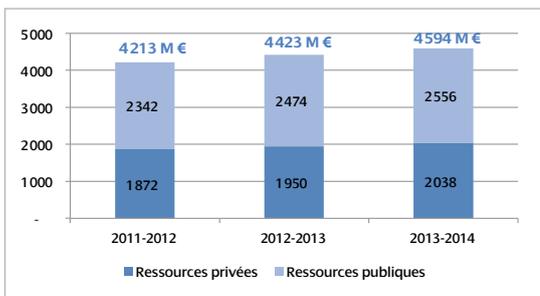


Source: Indices.

■ Focus sur les ressources

La revalorisation de certains financements publics de 3,3 %, légèrement inférieure à celle des financements privés de 4,5 %, permet un accroissement des produits courants de 3,6 % en 2013-2014. Le niveau des charges courantes se stabilise à 2,1 %. Néanmoins, ce niveau de ressources s'avère encore insuffisant au regard d'un objectif de CAF de 15 % des produits courants.

Évolution des ressources publiques et privées en M€



Source: Indices.

Les ressources publiques sont composées de forfaits, de subventions de fonctionnement et de participations liées aux contrats aidés. Le recours aux contrats aidés représente 6,2 % des ressources des écoles, ce qui est un élément différenciant du modèle économique en premier degré (contre collèges et lycées).

Les écoles bénéficient en moyenne d'un effet « rattrapage » sur les forfaits communaux, dans la continuité des efforts initiés précédemment. En collèges et lycées, les subventions de fonctionnement continuent à baisser en % des produits courants (lycées : 10 % en 2011-2012 et 8,5 % en 2013-2014).

■ Financements publics

L'école	Le collège	Le lycée
perçoit de la commune (sous certaines conditions) :	perçoit de l'État :	perçoit de l'État :
• la convention municipale (contrat simple)	• le forfait d'externat	• le forfait d'externat
• le forfait communal (contrat d'association)	perçoit du département :	perçoit de la région :
	• le forfait départemental	• le forfait régional
	• le forfait TOS	• le forfait TOS

■ Forfait d'externat

Nous rappelons également que le montant de la contribution de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements privés du second degré (collèges et lycées) placés sous contrat d'association est demeuré inchangé depuis 2011-2012 (sans revalorisation).¹

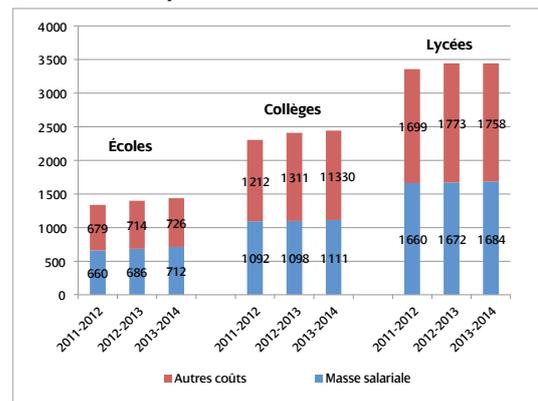
En 2013-2014, la hausse des ressources privées reflète une évolution contrastée des tarifs de scolarité, restauration, hébergement et autres activités annexes. 80 % des contributions des familles à la scolarité devraient être affectées au financement de l'immobilier scolaire.

■ Focus sur les coûts

La hausse de 2,1 % des coûts en 2013-2014 est répartie sur l'ensemble des postes de charges. Les frais de personnel Ogec expliquent approximativement 47 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, en lien avec la structure des dépenses observées dans les exercices antérieurs et selon les recommandations Fnogec.

Définition des frais de personnel : masse salariale brute chargée, avant prise en compte des aides de l'État et avec incorporation d'une quote-part de main-d'œuvre liée aux éventuelles activités externalisées en sous-traitance (90 % des factures de nettoyage, 45 % des factures de restauration si ces activités ne sont pas assurées en interne, pourcentages personnalisables par l'établissement).

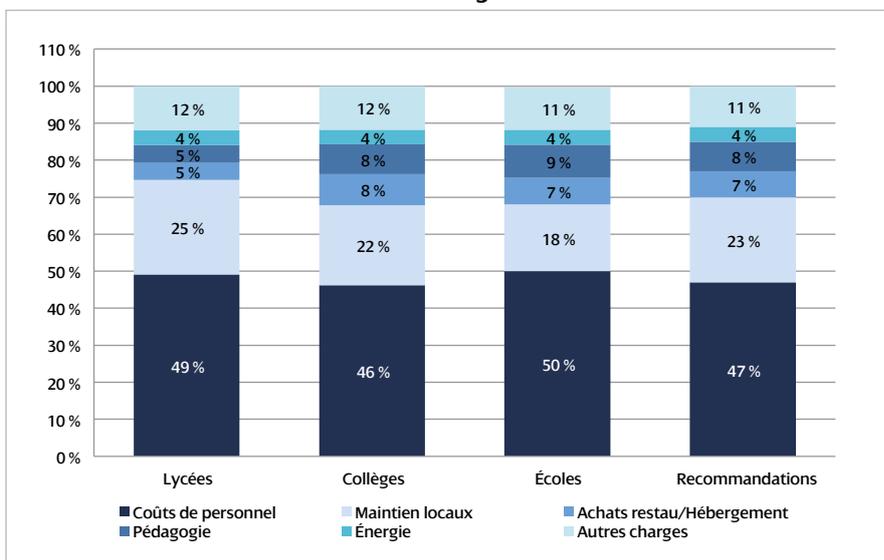
Coûts en euros par élèves



Source: Indices.

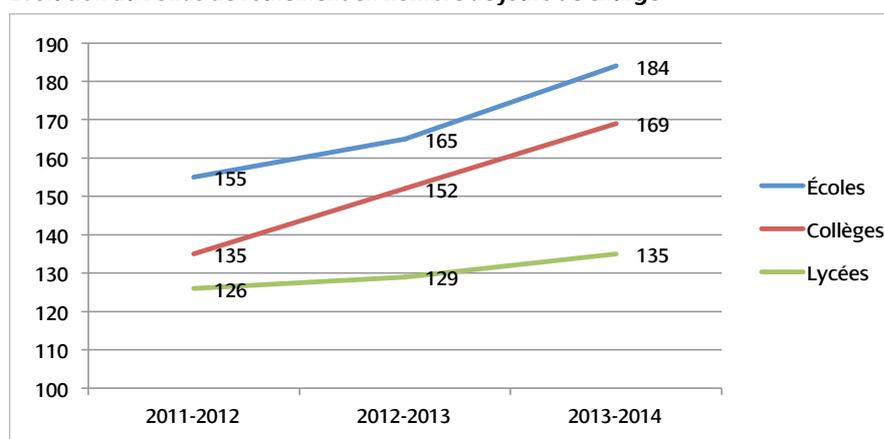
1. Un arrêté fixant le montant du forfait d'externat des établissements du second degré sous contrat d'association pour l'année scolaire 2014-2015 vient de paraître au Journal officiel du 5 décembre 2015 (augmentation entre 1,5 et 2 %).

2013-2014 — Structure de coûts (en % des charges courantes)



Source : Indices.

Évolution du Fonds de roulement en nombre de jours de charge



Source : Indices.

Les dépenses liées au maintien des locaux et des équipements représentent 18 % (écoles) à 25 % (lycées) des coûts, traduisant un effort accru à l'investissement. Cependant, le ratio moyen des écoles demeure significativement inférieur aux préconisations : 18 % contre 20 à 23 % des produits courants.

■ Focus sur le fonds de roulement

Définition : il s'agit de l'excédent des ressources stables (les capitaux permanents) sur les emplois stables (les immobilisations nettes). Les capitaux permanents regroupent les fonds propres, les provisions et les dettes à moyen et long terme. C'est une ressource de trésorerie destinée à financer l'exploitation ou à préparer un investissement important. Cet indicateur représente la « quasi » réserve de trésorerie des Ogec au 31 août de l'année.

Les ratios cible de fonds de roulement sont les suivants : entre 25 % et 35 % des charges de fonctionnement et 90 et 127 jours de charges de fonctionnement. Toutes typologies confondues, le niveau de fonds de roulement est supérieur aux fourchettes recommandées (120 jours de charges) et en constante amélioration (FDR écoles : 184 jours, FDR collèges : 169 jours et FRD lycées : 135 jours).

Cette amélioration permet le financement partiel, ou total grâce aux fonds propres, des futurs investissements immobiliers liés aux obligations réglementaires pour l'utilisation des locaux scolaires. Voir graphique sur l'évolution du Fonds de roulement en nombre de jours de charge.

D'autres indicateurs de référence feront l'objet d'une mise à jour en ligne, à partir de janvier 2016 et au titre de l'année 2013-2014, détaillant les contributions moyennes des familles, leur amplitude moyenne, ainsi que l'évolution moyenne des principales composantes des ressources publiques en écoles, collèges et lycées, le coût de fonctionnement moyen d'un interne (complet et hors quote-part d'amortissement). Au vu des ratios d'ensemble et de leur relative stabilité, les indicateurs de 2013-2014 pourront être utilisés avec les réserves d'usage.

Nous souhaitons insister sur l'importance de l'utilisation d'Indices afin de renforcer la pertinence des données issues d'Indices auprès des prestataires de l'Enseignement catholique (experts comptables, banques, etc.).

Fabienne Riom,
pôle économie-gestion de la Fnogec